

— Thomas Chesneau, dirigeant du cabinet Chesneau

# « Nous aidons les entreprises à composer avec les risques majeurs de notre époque »

Changement climatique, risques cyber et économiques : quels sont les risques majeurs auxquels sont confrontées les entreprises ? Comment s'en prémunir ? Thomas Chesneau, dirigeant du cabinet nantais de courtage en assurances d'entreprise Chesneau, répond à ces interrogations.

**Le cabinet Chesneau (150 salariés, 21 M€ de CA, 850 groupes d'entreprises assurés) accompagne depuis 50 ans les entreprises dans la couverture de leurs risques. Comment votre métier évolue-t-il ?**

Nous ne pouvons pas supprimer les risques, mais nous pouvons aider les entreprises à composer avec. Depuis la création du cabinet par mon père et mon oncle en 1974, nous avons lancé de nouveaux métiers pour couvrir leurs risques sur les trois pans de l'assurance et composantes essentielles de l'entreprise : les collaborateurs, les actifs et activités et, enfin, le poste clients avec l'assurance-crédit. Début 2024, nous avons complété cette offre par une nouvelle brique qui consiste à réaliser une cartographie complète des risques de l'entreprise, assurables ou non, pour coconstruire avec elle, les programmes d'assurance adaptés. Cette vision globale des risques, qui s'apparente à celle d'un risk manager, permet d'intégrer les risques majeurs de l'époque.

**Quels sont ces risques majeurs émergents ?**

Les risques climatiques, tout d'abord. Fort de notre engagement RSE, nous voulons, à notre niveau, avoir un impact positif sur l'environnement. Cela passe par les actions que nous menons au sein du cabinet et par les solutions que nous proposons à nos clients. Nous avons ainsi créé un Assur'Score qui intègre dans les critères de choix des assureurs que nous

proposons à nos clients leur appétence pour la RSE. Nous avons également lancé un plan d'épargne retraite durable basé sur des fonds finançant la transition écologique. De plus, une gestion financière originale permet de réduire drastiquement les frais de fonctionnement. Cela prouve que l'on peut faire de la finance durable en obtenant des rendements. Les premiers contrats ont été mis en place en janvier 2024. Ce positionnement engagé, qui nous différencie de nos confrères, est possible grâce à nos capitaux 100 % familiaux.

**Quels sont les autres risques qui menacent actuellement les entreprises ?**

La menace cyber est toujours très présente. En 2020, 57 % des entreprises déclaraient avoir fait l'objet d'une cyberattaque, pour un préjudice moyen de 50 000 euros. Et 40 à 70 % des PME atteintes feraient faillite dans les 18 mois, selon les chiffres de l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). En 2020, seulement 1 % des PME et 8 % des ETI étaient couvertes en cyber, alors que 100 % l'étaient pour le risque incendie. Depuis, nous constatons une hausse du taux de couverture des entreprises et une baisse de la sinistralité.

**Comment aidez-vous les entreprises à faire face au risque cyber ?**

Pour notre part, nous avons formalisé avec des acteurs émergents de l'assu-



© CABINET CHESNEAU

rance spécialisée en cybersécurité des solutions d'assurance spécifiques et adaptées à la taille de nos clients. L'offre globale du cabinet en matière de cyber comprend trois dimensions : la prévention, la couverture des dommages subis par l'entreprise et ceux occasionnés - involontairement - par son intermédiaire à ses fournisseurs et clients, au titre de sa responsabilité civile et, enfin, l'assistance à la gestion de crise. Dans des contextes économique et géopolitique compliqués, nous aidons également les entreprises via l'assurance crédit affacturage ou encore en couvrant le bon paiement des factures à l'international. Si les entreprises peuvent exercer leur activité un peu plus sereinement grâce à nous, nous avons accompli notre mission.

**Caroline Scribe**